L'appariteur de Rohrwiller



La Cité des Roseaux

La plantation des arbres

racontée par les enfants du village

Nous avons été au parcours de santé avec le maire et la commune et nous avons planté un ginkgo biloba, un prunus et un hêtre le vendredi 26 novembre 2021. Nous avons déposé l'arbre dans le trou et nous l'avons rebouché avec de la terre et du terreau. Ensuite, nous avons arrosé. Nous avons appris comment planter des arbres.

Davline, lena et Rose

Au parcours de santé, nous avons planté des arbres : hêtres, merisiers à grappes et poiriers. Nous avons commencé par mettre l'arbre dans le trou et nous l'avons refermé. Nous avons appris plusieurs sortes d'arbres et les différentes couleurs que pouvaient avoir les feuilles.

Lena et Julia

Vendredi nous étions au parcours de santé. Nous avons planté des arbres : un ginkgo biloba et deux pruniers. Nous avons appris à le faire grâce à la commune de Rohrwiller.

Jules, Kylian, Joachim et Nicolas Nous étions au parcours de santé pour planter des arbres. Nous avons planté deux arbres : un prunus et un poirier. Nous avons mis l'arbre dans le trou puis recouvert avec de la terre que nous avons tassée. Nous avons appris que si nous mettions l'arbre penché dans le trou, il allait mal pousser.

Nathan et Timothey

Nous étions au parcours de santé pour planter des arbres. Nous avons planté en tout trois arbres : un merisier à grappes et deux hêtres. Pour les planter, nous avons pris les arbres que M. le maire nous a distribués. Puis nous avons pris de la terre qu'il y avait à côté du trou. Nous avons trouvé ça compliqué car la terre était trop dure. Nous avons appris qu'il fallait classer les arbres dans plusieurs catégories.

Leoni et Sarah

Le vendredi 26 novembre 2021, nous avons planté des arbres au parcours de santé, plus précisément un tulipier et un hêtre. Nous avons commencé par choisir notre arbre puis nous avons choisi notre trou. Ensuite, nous avons mis du terreau au fond du trou et nous y avons mis l'arbre, tout en le recouvrant de terre. Et le tour est joué! Nous avons donc appris à planter des arbres et pleins d'arbres qu'on ne connaissaient pas comme le ginkgo ou le chêne.

Jeanne Q., Elysea et Jeanne W.

Vendredi 26 novembre nous sommes allés au parcours de santé avec Monsieur le maire. Nous avons planté plusieurs sortes d'arbres : des ginkgos, des chênes... Nous avons mis des pousses d'arbres dans leurs trous, puis nous avons arrosé. Nous avons appris comment les planter et comment les entretenir pour qu'ils restent en bonne santé.

Anelia et Agathe

Nous sommes allés au parcours de santé planter des arbres. Nous avons planté : des pommiers et des hêtres. Nous avons posé la racine de l'arbre délicatement, puis nous l'avons arrosée. Nous avons appris le nom de plusieurs arbres.

Valentin, Paul et Emilien

Nous étions au parcours de santé et nous avons planté un ginkgo biloba, un hêtre et un prunus mahaleb. Avant que nous arrivions, le maire et ses adjoints ont fait des trous pour que nous puissions planter des arbres. Nous avons appris qu'il faut leur donner beaucoup d'eau.

Nilo, Yanis et Lovis



Taxe d'aménagement

Vous venez de déposer un dossier de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux.

Les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à autorisation au titre du code de l'urbanisme, donnent lieu au paiement d'une taxe d'aménagement et d'une redevance d'archéologie préventive.

Dans la très grande majorité des cas, si vous créez de la surface de plancher, vous serez redevable (s) de ces taxes.

1) La taxe d'aménagement (TA) est instituée :

- par le Conseil Départemental afin de financer des actions en faveur de la préservation de l'environnement.
- par les **communes** (ou groupements de communes) en vue de financer des équipements publics (crèche, éclairage public).

La Taxe d'Aménagement est calculée à partir :

de la surface taxable créée :

- pour les constructions : c'est la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment, déduction faite des vides et des trémies.) ;
- pour les aménagements : on prend en compte la surface ou le nombre d'emplacements : la surface du bassin pour une piscine, le nombre de places de stationnement extérieures...

d'une valeur forfaitaire, révisée par arrêté ministériel de 820 €/m2 pour 2022 ;

- pour une résidence principale, un abattement de 50 % s'applique sur les 100 premiers m²
- pour les aménagements, une valeur forfaitaire est définie par le Conseil Municipal.

d'un taux communal variant entre 1 % et 5 %.

d'un taux départemental de 1,90%

Le fait générateur de la taxe est la date de délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager.

Son règlement s'effectue : par fractions égales, si son montant est supérieur ou égal à 1500 € ;

à compter du 12ème mois, en une seule fois si le montant est inférieur à 1500 €, quelle que soit l'avancée des travaux.

2) La redevance d'archéologie préventive (RAP) Elle s'applique à tout projet soumis à la taxe d'aménagement, dès lors que les travaux projetés «affectent le sous-sol», quelle que soit leur profondeur. Son taux a été fixé au niveau national à 0,40 %.

Pour plus de précisions, vous pouvez vous informer sur le site www.servicepublic.fr:

Si vous souhaitez faire une simulation de ces taxes, un calculateur en ligne est disponible sur le site de la préfecture du Bas-Rhin, à l'adresse suivante : http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-d-amenagement-571 Pour en savoir plus, un «petit guide sur la taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive» est également disponible à l'adresse suivante : http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Fiscalite/Taxe-d-amenagement Il contient notamment les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Conseil municipal

du 20 décembre 2021

Le Conseil Municipal a validé la mise en place d'un prêt relais d'un montant de 214 000 € sur 3 ans destiné à préfinancer les divers travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire dans l'attente des différentes subventions accordées.

Le Conseil Municipal approuve une convention de servitudes avec Strasbourg Electricité Réseaux concernant les pylônes de la ligne 63 Kv Bischwiller – Rohrwiller se situant sur des parcelles communales. Pour les parcelles concernées, la commune sera indemnisée (Surplomb 432€, coupes et abattages d'arbres : 12€, Coupes de bois nécessaires à l'élargissement de la tranchée forestière : 1 767 €

Le conseil municipal prend acte du montant des travaux de rénovation du logement au 62 Grand Rue, propriété de la commune. Celui-ci a été touché par un important dégât des eaux. Remplacement cabine de douche, WC, alimentation en eau et main d'œuvre : 4 083.50 € HT

(2300 € pris en charge par Groupama);

Carrelage salle de bain (mur + sol) : 4 286 € HT

coupes et LE Conseil Municipal décide : 12€, de ne pas préempter les biens écessaires à immobiliers à la vente suivants :

- Immeuble au 2 rue Neumatt appartenant à M et Mme HAMM de Rohrwiller ; Acquéreur : Mme KOHLEB de la Wantzenau.
- Immeuble au 18 rue Neumatt appartenant à M. DELORD David de Rohrwiller ; Acquéreur : Mme SCHRAUT de Marlenheim



ANNIVERSAIRES

Anniversaires du mois de février

99 ans SCHOHN née SCHMITT Jeanne Marguerite, le 10

91 ans SPEICH née SCHMITT Marie Marcelline, le 14

91 ans SCHNAEBELE née CLAUSS Denise Irma, le 6

89 ans HEINTZ née ROSSIN Elsa Eligia, le 6

88 ans BORSCHNECK Bernard Joseph, le 1

85 ans BAUMANN Gérard, le 13

84 ans PIERMARIA Franco, le 19

83 ans DIEBOLD née SCHLOSSER Marguerite Anne, le 12

80 ans MARTIN née SCHNEIDER Colette Jacqueline, le 12

76 ans HAAS née WENGER Anny, le 20

76 ans KRAUTH André, le 18

76 ans BONNARD née NEES Maria Frida, le 21

75 ans WENGER Jean-Michel, Norbert, le 1

75 ans WURTZ Pierre, Antoine, le 13

75 ans BORSCHNECK née DIETENBECK Laurence, Jeanine le 20

Infos pratiques

Marché de producteurs

Place de la Mairie de 16h à 19h

Commercants ambulants

Boucherie DIEBOLD Mardi matin, place de l'église

Boucherie Kress-Sugg Vendredi matin en tournée dans le village

Chez Matthieu Tartes flambées, Pizzas Vendredi soir, place de l'église











<< Rohrwiller, notre cher village >>

L'envie nous guette de redécouvrir et de réveiller les souvenirs du passé de notre village et de nos ainés

La section Culture et Patrimoine du CCAR jette une bouteille à la mer et vous sollicite pour collecter photos, documents et témoignages.

Alors n'hésitez pas à nous contacter, nous nous réjouissons de vous rencontrer. Vous pouvez nous contacter au 06.07.60.94.01 ou par sms au 06.63.07.87.29.

















ROHRWILLER

Associations

DIMANCHE 20 FÉVRIER





Suggestion de dessert Mousse aux 3 Chocolats $2.90 \in La$ part

Renseignements après 17h:
Sacha Kustner 07 82 78 58 28 Thomas Wenger 06 48 97 11 66
Amicale: 06 95 35 60 18
secretariat.sprohrwiller@gmail.com



@AmicalePompiersRohrwiller

Un tract avec bulletin d'inscription sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres. Il sera aussi téléchargeable sur les réseaux sociaux ou sur demande par mail.

Listes électorales



DATES LIMITES D'INSCRIPTION

 En ligne sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396

jusqu'au 2 mars 2022 ;

- En mairie ou par courrier jusqu'au 4 mars 2022.

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois



Assemblée Générale Le Samedi 5 février à 17h au Club house de l'étang.

La présence de tous les membres est souhaitable.



MERCI

Plus de 300 personnes ont participé aux recherches d'Anne-Marie Wagner, habitante de la commune disparue depuis mercredi matin.

bénévoles, simples citoyens ou membres d'associations, pour ce bel élan de solidarité. La municipalité adresse également ses remerciements au Football club Rohrwiller pour le formidable soutien logistique qu'il a apporté

La municipalité de Rohrwiller tient à remercier

chaleureusement et sincèrement tous ces

à ces recherches durant ces 4 jours.

Enfin, le Maire Laurent Sutter et l'ensemble de la municipalité tiennent à exprimer, dans ces moments très difficiles, tout son soutien à la famille et aux proches de Mme Wagner.

Contact

Tél: 03.88.63.20.88

53 Grand'Rue-67410 Rohrwiller Courriel: secretariat@rohrwiller.fr

site: www.rohrwiller.fr

Permanence Mairie

Tous les matins de 8h15 à 12h Lundi de 15h à 18h - Jeudi de 13h à 18h Vendredi de 13h à 16h